



15 juin 2020

## Communiqué

# La musique enregistrée fortement affectée par la crise sanitaire

**Les producteurs de musique du SNEP et de l'UPFI publient une évaluation de l'impact économique de la crise sanitaire sur le marché de la musique enregistrée, réalisée par EY. Des chiffres qui attestent de difficultés persistantes bien au-delà de l'année 2020 mais qui n'empêcheront pas pour autant la dynamique de la production musicale.**

Au cœur de la chaîne de valeur des industries musicales, les producteurs de musique ont subi, à l'occasion de la crise du Covid-19, des pertes importantes qui ont brutalement freiné une croissance tout juste retrouvée. Fin 2020, le chiffre d'affaires de la musique enregistrée accusera une baisse avoisinant 235 M€ (retail HT), soit une chute de 21%.

Les revenus du streaming (-7% par rapport au CA prévisionnel avant Covid) ne permettront pas d'amortir l'effondrement des ventes de disques et des droits voisins (-40% par rapport au CA prévisionnel avant Covid pour 2020), dû à la fermeture des magasins et autres lieux ouverts au public. La chute des droits normalement collectés sur la période affectera au-delà des six prochains mois les revenus des producteurs, et les aides apportées à plus de 300 projets potentiels.

**Alexandre Lasch, DG du SNEP, déclare :** « *En dépit du contexte et des contraintes liées aux mesures sanitaires, les producteurs ont continué sans relâche le travail de développement, d'accompagnement et de promotion de leurs artistes.* »

L'enjeu crucial aujourd'hui est de parvenir à minimiser l'impact et l'ampleur de ces pertes dans la durée, à préserver la capacité d'investissement, l'émergence de nouveaux talents et la diversité artistique et musicale dont la France reste un creuset. L'interdépendance qui lie tous les acteurs de la filière exige la relance la plus rapide des activités de chacun, qui bénéficiera à tous. En particulier, lors de la reprise des concerts que nous attendons tous, les artistes devront pouvoir défendre de nouveaux albums sur scène pour que le public soit au rendez-vous.

C'est pourquoi les producteurs accueillent favorablement les mesures transverses déployées par le gouvernement, le réarmement budgétaire du Centre National de la Musique et la revalorisation des outils facilitant l'accès au crédit bancaire.

**Guilhem Cottet, DG de l'UPFI, affirme :** « *Nous appelons également l'État à mettre en œuvre une stratégie ambitieuse en faveur d'un secteur qui a su se réinventer et a développé un réel potentiel à l'international. »*

Dans cet esprit, les producteurs formulent des propositions fortes mais réalistes et nécessaires :

- Pérenniser et renforcer le crédit d'impôt à la production phonographique pour qu'il joue pleinement son rôle d'incitation à la production d'albums de nouveaux talents ;
- Consolider les moyens alloués au CNM, la maison de la création ;
- Plaider au niveau européen en faveur d'un taux de TVA réduit sur les CD et les vinyles (à l'image des autres produits culturels taxés à 5,5%) pour protéger les 4.000 points de vente en France, commerces de proximité, pourvoyeurs d'emplois et d'un accès démocratique aux produits culturels sur l'ensemble du territoire ;
- Enfin, mettre en place un plan d'aide directe au bénéfice des TPE du secteur, dont le modèle économique est souvent incompatible avec les mécanismes de prêts.

C'est à ces conditions que la production musicale française pourra tenir une place à la hauteur de ses talents et de ses ambitions dans la grande bataille internationale des contenus, et faire ainsi rayonner la scène française dans l'hexagone et dans le monde entier.

**Téléchargez sur notre site l'étude complète :**

[https://www.upfi.fr/wp-content/uploads/2020/06/20200615-EY\\_SNEP-UPFI\\_Impact\\_COVID.pdf](https://www.upfi.fr/wp-content/uploads/2020/06/20200615-EY_SNEP-UPFI_Impact_COVID.pdf)

**Contacts :**

SNEP

Alexandre Lasch, Directeur général

[alexandre.lasch@snepmusique.com](mailto:alexandre.lasch@snepmusique.com) – 01 47 38 04 01

UPFI

Guilhem Cottet, Directeur général

[guilhem.cottet@upfi.fr](mailto:guilhem.cottet@upfi.fr) – 06 32 51 59 63